

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

(Document 8 bis)¹

UNITE D'ENSEIGNEMENT :

BASES DE BOURRELLERIE

| | |
|--|--|
| CODE DE L'U.E. (2): 20 25 01 U11 E1 | CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3): 203 |
|--|--|

La présente demande émane du réseau:

| | |
|---|--|
| <input type="radio"/> (4) organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles | <input type="radio"/> (4) Libre subventionné confessionnel |
| <input type="radio"/> (4) Officiel subventionné | <input type="radio"/> (4) Libre subventionné non confessionnel |

Identité du responsable du réseau :(1) ..Catherine GUISSSET, D.G.A. a.i.....

Date et signature (1) :

¹ Article 7 de l'A.G.C.F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale

1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° 1 (1 page)

2. Capacités préalables requises : reprises en annexe n°2 (2 pages)

3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

| | | |
|-------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Enseignement secondaire | X (4) du niveau inférieur | O (4) du niveau supérieur |
| de | X (4) transition | O (4) qualification |

4. Acquis d'apprentissages: repris en annexe n° 3 (1 page)

5. Programme:

5.1. Etudiant

Repris en annexe n°4 (2 pages)

5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 5 (1 page 1)

7. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° 6 (1 page)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

| <u>Dénomination du (des) cours</u> (1) | <u>Classement du(des) cours</u> (1) (5) | <u>Code U</u> (1) (5) | <u>Nombre de périodes</u> (1) | <u>Code fonction</u> (1) |
|--|---|-----------------------|-------------------------------|--------------------------|
| Bases de bourrellerie | CT | B | 30 | 526 |
| Bourellier : travaux pratiques | PP | L | 130 | 617 |
| | | | | |
| Part d'autonomie | | P | 40 | |
| Total des périodes | | | 200 | |

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe n° 7 (...page(s) (1)

10. Réserve au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] (1):

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - PAS D'ACCORD (4)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 25 mai 2020.....Signature :

Instructions

(1) A compléter

(2) Réserve à l'administration

(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection.

(4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile

(5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

1. Finalités de l'Unité d'enseignement

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de maîtriser le vocabulaire de base du bourrelier ;
- ◆ de justifier le choix et l'utilisation du cuir dans le domaine de la bourrellerie ;
- ◆ d'acquérir les premiers gestes professionnels du bourrelier ;
- ◆ de développer des compétences d'observation et de réflexion technique.

2. Capacités préalables requises

2.1. Capacités

En français,

- ◆ lire et comprendre un message simple, lié à la vie quotidienne, plus précisément :
 - ◆ lire couramment, avec une prononciation correcte et en respectant les pauses de sens correspondant à la ponctuation ;
 - ◆ répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites ;
 - ◆ consulter des ouvrages de références familiers, tels que dictionnaires, annuaires, tables de matières ;
- ◆ s'exprimer oralement et par écrit :
 - ◆ produire des énoncés variés (informatifs, narratifs, injonctifs, expressifs), au message simple mais clair ;

A l'oral, le débit sera fluide et la prononciation correcte.

L'écrit respectera les règles fondamentales d'orthographe, la ponctuation, les majuscules et l'écriture sera lisible.

En mathématiques,

- ◆ savoir calculer :
 - ◆ maîtriser le système de numération en base 10 ;
 - ◆ opérer sur les nombres naturels et les décimaux positifs limités (addition, soustraction, multiplication, division) ;
 - ◆ connaître les produits de deux nombres naturels inférieurs à 10 ;
 - ◆ prendre une fraction d'un nombre ;
 - ◆ calculer un pourcentage d'un nombre ;
- ◆ savoir structurer l'espace et ses composants :
 - ◆ reconnaître et différencier les solides et les figures planes classiques ;
 - ◆ calculer le périmètre et l'aire de ces figures planes ;
 - ◆ calculer l'aire et le volume de ces solides ;

- ♦ dans un plan donné, construire une droite parallèle (perpendiculaire) à une droite donnée ;
- ♦ savoir mesurer :
 - ♦ mesurer et construire un angle à l'aide du rapporteur ;
 - ♦ pratiquer les conversions de mesures de longueur, d'aire, de volume, de capacité, de masse, de durée, de monnaie et d'angle (cas simples).

2.2 Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'études de base (CEB).

4. Acquis d'apprentissage

Acquis d'apprentissages:

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

*A partir de situations en relation avec la profession de bourrelier,
en disposant du matériel et de l'outillage nécessaires,
en respectant les règles de sécurité et d'hygiène,
dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle,
en utilisant le vocabulaire technique,
en respectant le cahier des charges proposé par le Conseil des études,*

- ◆ de réaliser une bride simple (avec muserolle) ;
- ◆ de calculer le prix de revient de la bride ;
- ◆ de réaliser un collier de chasse avec martingale (amovible) intégrée.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- ◆ le choix des outils
- ◆ la précision de la dextérité manuelle ;
- ◆ la qualité et le soin fournis dans la réalisation de la bride et du collier de chasse demandés.

5. Programme

L'étudiant sera capable :

5.1 Bases de bourrellerie

A partir de situations en relation avec la profession de bourrelier, en respectant les règles de sécurité et d'hygiène, dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle, en utilisant le vocabulaire technique, l'étudiant sera capable :

- ◆ de définir les termes techniques tels que licol, bride simple, collier de chasse avec martingale
- ◆ de décrire et de caractériser les principaux outils du bourrelier (couteau mécanique, couteau à parer, couteau à pied, cornette, compas à rainette, poinçon,...) ;
- ◆ d'expliquer, par un schéma simple, les différentes opérations intervenant dans le tannage et le corroyage (dernières étapes du tannage) du cuir ;
- ◆ de commenter les propriétés d'un bon cuir et de préciser les effets de l'eau, de la chaleur, et de solvants sur le cuir d'une manière générale ;
- ◆ de citer différentes sortes de cuir ;
- ◆ d'expliquer les différentes découpes effectuées dans une peau de grande surface (vache par exemple) ;
- ◆ de nommer et situer les différentes parties d'un licol, d'une bride et d'un collier de chasse ;
- ◆ d'établir une méthode de travail visant à la fabrication d'un licol, d'une bride simple, d'un collier de chasse avec martingale, en procédant à une prise de mesures des différentes dimensions de ces équipements.
- ◆ de calculer le prix de revient d'un licol et d'une bride simple.

5.2 Bourrelier : travaux pratiques

A partir de situations en relation avec la profession de bourrelier, en disposant du matériel et de l'outillage nécessaires, en respectant les règles de sécurité et d'hygiène, dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle, en utilisant le vocabulaire technique, l'étudiant sera capable :

- ◆ de découper du cuir en coupes droites longues et/ou courtes ;
- ◆ de découper du cuir en courbes ;
- ◆ de réaliser des trous pour le montage de boucles ;
- ◆ de réaliser des trous rectangulaires ;

- ◆ de repérer les défauts d'un cuir ;
- ◆ de situer sur une grande peau de cuir, les endroits appropriés pour réaliser une pièce déterminée ;
- ◆ de choisir et de pratiquer, selon les circonstances, la coupe directe ou la coupe par gabarit ;
- ◆ de pratiquer la coupe d'un cuir à l'emporte-pièce ;
- ◆ de préparer un cuir par rainurage (coté chair et coté fleur) et par abat-carrage;
- ◆ d'effectuer des parages d'un cuir en vue de réduire l'épaisseur de la couture ;
- ◆ de réaliser le parage et le formage d'un passant et d'une bride ;
- ◆ de choisir un fil et une aiguille pour réaliser une couture ;
- ◆ de réaliser des coutures droites, plates, en croix, avec alène...tout en choisissant la longueur des points, de réaliser les points de couture comme le point avant, le faufil, le point arrière, le point en épi, le point caché,... ;
- ◆ de finir des coutures ;
- ◆ de réaliser des coutures à deux aiguilles et des laçages ;
- ◆ de fabriquer un/ des étui(s) de protection pour ses outils (protection du couteau demi-lune, pochette à alènes, pochette à emporte-pièce...) ;
- ◆ de réaliser une ceinture, un porte-clés ;
- ◆ de prendre des mesures (tête du cheval) ;
- ◆ de réaliser un licol incluant différentes techniques de couture (cousu rond) et de décoration (bombé) ;
- ◆ d'assurer la gestion des chutes de cuir.

BASES DE BOURRELLERIE

6. Constitution des groupes ou regroupement

Pour le cours de travaux pratiques, il est conseillé de travailler avec un étudiant par poste de travail.

BASES DE BOURRELLERIE

7. Chargé(s) de cours

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en

Annexe 5 – doc. 8bis – modèle de D.P. d'U.E. – enseignement secondaire

relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

